

.....
Claret/Vincent/Tardy
Compte Rendu du Conseil de Hameaux du
Samedi 06 septembre 2014 à 17h00

Présents : 8

Excusés : 3

Animation : Cavallo Isabelle

1. Accueil – pot de bienvenue

Comme proposé et organisé lors du conseil de hameau du 10 mai 2014, quelques habitants se sont retrouvés l'après-midi, avant le conseil, afin de débroussailler les chemins reliant les Claret au Grattier; dit le "chemin de la pliure", ainsi que celui qui descend des Claret au Vincent, puis celui qui redescend au Vincent depuis le chemin de la pliure.

2. Pourquoi et comment réduire l'éclairage public

Pour ce conseil de hameau, l'ASDER (association savoyarde de développement des énergies renouvelables) n'a pu être présente. Mais voici sa présentation faite lors des autres conseils telle que diffusée sous format PowerPoint.

• Quelques chiffres :

En France, 9,5 millions de lampes servent à éclairer villes et campagnes, ce qui représente 1 260 MW, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire récent.

La consommation de l'éclairage public : 6 TWh ce qui représente la consommation annuelle de 400 00 ménages dans leurs logements et 670 000 t de CO2/an soit le nombre de kilomètre moyen réalisé en voiture de 372 000 familles. C'est l'équivalent des consommations et déplacements de l'ensemble des habitants de la ville de Toulouse.

• Le poids économique de l'éclairage public en France :

La facture énergétique s'élève entre 400 à 500 millions d'euros, la maintenance à 800 millions d'euros et en investissement des points lumineux à 400 millions d'euros. La facture globale est de 1,6 à 1,7 milliards d'euros.

• L'impact de l'éclairage public sur la faune et la flore :

Certains oiseaux peuvent être attirés par les lumières artificielles et déviés de leurs trajectoires de migrations, d'autres ne retrouvent pas leurs nids. Cela augmente la prédation de certaines espèces. Les températures de couleur de l'éclairage public (couleur froide) produisent des barrières lumineuses, ce qui gêne certaines espèces lors de leur recherche de nourriture. Les végétaux sont également impactés pendant la période de végétation...

• L'importance de l'éclairage public dans la commune :

Il représente entre 16 et 22 % des consommations d'énergie d'une commune. Environ 45 à 55 % des consommations d'électricité et 37 % des dépenses d'électricité.

L'électricité éclairage public est moins cher que l'électricité, mais le rattrape.

• Les consommations et dépenses de Saint-Pierre d'Entremont :

Notre consommation électrique globale est de 82 496 kWh/an, la consommation éclairage public est de 53 497 kWh/an soit 65 %.

Le coût électricité global s'élève à 10 800 €, le coût de l'éclairage public est de 6 250 € soit 58 %.

• Le patrimoine de Saint-Pierre d'Entremont :

17 secteurs (armoires), 114 points lumineux, les ampoules récemment remplacées ont une

puissance de 70 et 125 W, l'allumage et l'extinction sont commandés par cellules photosensibles.

- **Eclairage public et insécurité :**

C'est un argument souvent avancé pour maintenir l'éclairage public toute la nuit. Cependant 80 % des cambriolages ont lieu le jour, 55 % sont commis entre 14h et 17h. 99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans les rues parfaitement éclairés.

- **Le Scénario Négawatt**

Trois leviers complémentaires et indispensables : Sobriété, Efficacité et Renouvelables.

La Sobriété : Supprimer les gaspillages. Responsabiliser tous les acteurs du producteur au citoyen. Eclairer que si cela est vraiment nécessaire.

L'Efficacité : Réduire les pertes, lorsque l'on transforme ou utilise l'énergie. Adapter l'intensité aux besoins. Pour la plupart des lampadaires actuels, 30 à 50 % de la lumière est totalement perdue car elle va vers le ciel.

Renouvelables : inépuisable et un faible impact sur l'environnement.

- **Sur quoi pouvons-nous agir ?**

Le temps de l'éclairage : horloges astronomiques, extinction...

L'adaptation de l'éclairage : l'abaissement de puissance, la détection.

L'efficacité du matériel : lampes performantes, qualité du lampadaire.

Proposition de tester sur le hameau l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.

- **Les suites à donner**

Les habitants souhaitent dans un premier temps réduire l'intensité lumineuse avec adaptation du matériel : ampoules basses consommations et baisse d'intensité. Mais cela ne pourra être fait pour l'instant, car sur la commune la démarche est, dans un 1^{er} temps, d'éteindre l'éclairage selon des horaires décidés lors des conseils de hameaux. Aucune décision n'a été prise à ce sujet lors du conseil de hameau. A rediscuter au prochain conseil de hameau, suite aux expériences menées dans les autres hameaux dont l'éclairage sera éteint de minuit à 5h.

3. Retour sur l'abri poubelle et proposition de création de terrain de Pétanque

Le Conseil municipal ayant décidé de ne pas donner suite à la demande de construction d'un abri poubelle aux Claret pour les raisons évoquées dans le précédent compte-rendu du Conseil de Hameau du printemps, il propose de revenir sur l'idée de la création d'un terrain de pétanque. Les habitants doivent faire les démarches nécessaires (détermination de la parcelle, matériels nécessaires etc.) et présenter ces éléments au Conseil municipal pour qu'une décision puisse être prise.

4. Présentation du nouveau logo et du site internet

5. Questions diverses

- Echange sur l'aménagement de la traversée du Bourg
- Plainte d'odeur émanant de la fosse des Claret : elle est vidée tous les ans par Aoste vidange (il vide également celle des Vincent en même temps), car le matériel communal n'est pas adapté pour la vidange de ces fosses.
- Eparage (débroussaillage des bords de route) : depuis quelques années nous avons fait le choix d'un éparage raisonné afin de préserver la biodiversité (laisser le temps aux plantes d'effectuer leur cycle de floraison). Il se fait en deux fois chaque année : un premier passage en juin pour dégager les endroits dangereux et un second passage en octobre / novembre pour finir.